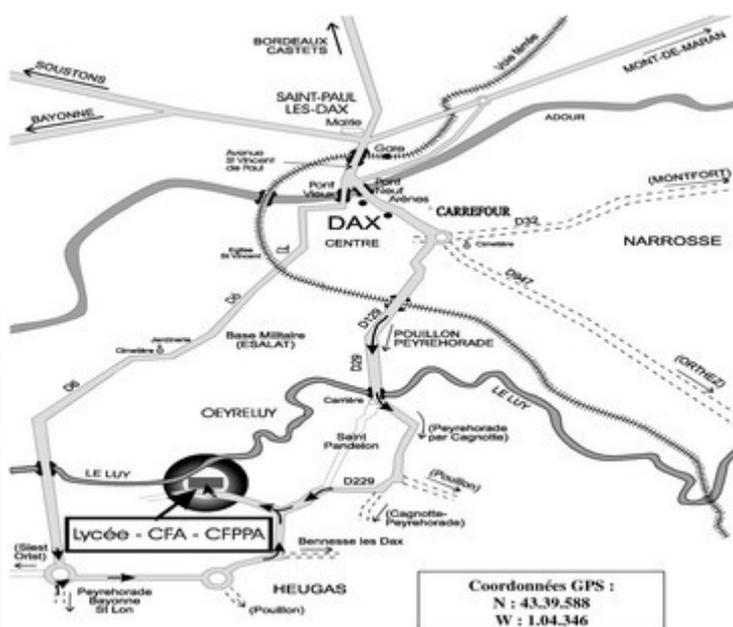
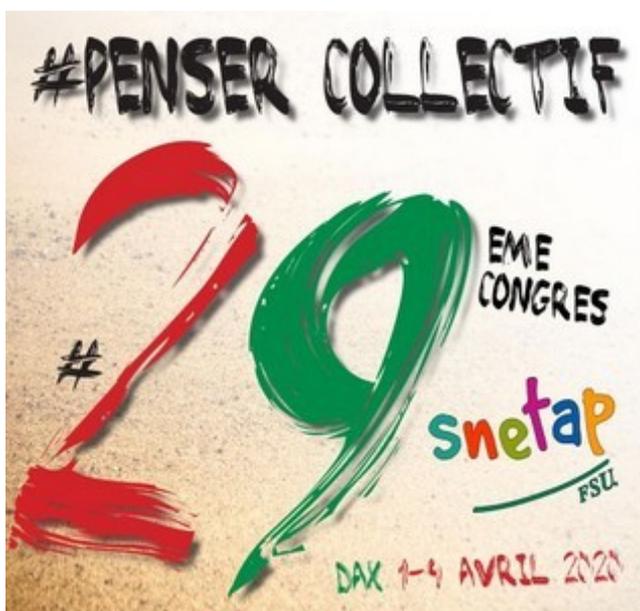




Paris, le 6 février 2020

## MODALITES DE PARTICIPATION AU CONGRES

*Secteur Vie Syndicale*  
**Bulletin Spécial N° 2**



### Sommaire

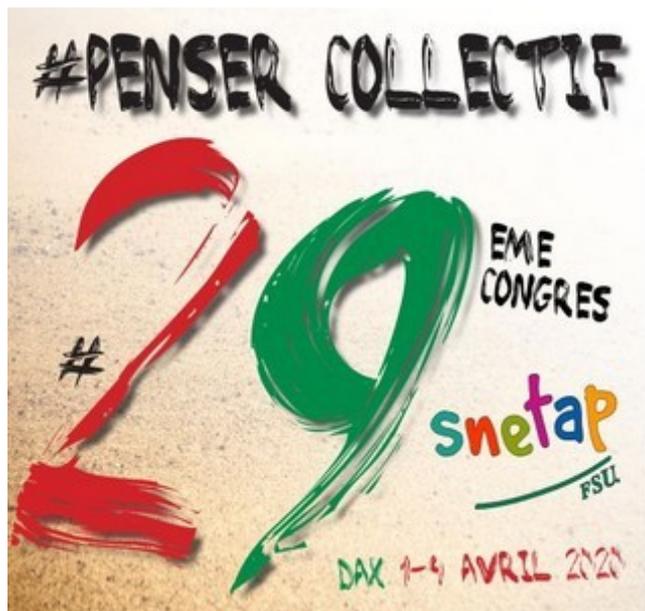
**Rapport d'activité – à l'heure du vote**

**Inscription au 29<sup>ème</sup> Congrès National – modalités**

**Élections au moment du congrès :**

- Commission de contrôle
- Commission de conciliation

**Le 29<sup>ème</sup> Congrès ordinaire du SNETAP-FSU  
se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2020 à Dax (Landes)**



**EDITO**

**snetap**  
FSU.

**Aux syndiqué-e-s du SNETAP-FSU,**

Vous tenez entre vos mains notre 2<sup>ème</sup> « bulletin spécial congrès national »... Au programme plusieurs informations importantes, et en particulier les modalités de vote du rapport d'activité de notre organisation et les modalités d'inscription à notre congrès national d'avril prochain. Rien de moins.

En effet, une année de congrès national constitue assurément pour un syndicat un temps fort de notre vie démocratique, avec d'abord la consultation des adhérent-e-s appelé-e-s à se prononcer en votant sur le rapport d'activité de ces 3 dernières années (date butoir arrêtée : le 11 mars 2020 – cachet de la poste faisant foi), puis avec les débats à venir en février/mars dans les sections locales (avec mandatement de vos délégué-e-s aux congrès), puis dans le cadre des congrès régionaux préparatoires (avec l'élaboration d'un certain nombre de propositions) et enfin à travers la participation d'un grand nombre d'adhérent-e-s mandaté-e-s au congrès national lui-même.

Rappelons que le congrès est le lieu où, à la fois on fait le bilan de notre activité et le constat des résultats des luttes que nous avons conduites, mais aussi et surtout où l'on construit les mandats qui détermineront les lignes de force des actions de notre organisation pour les 3 années à venir !!! C'est aussi un moment convivial pendant lequel des adhérent-e-s se rencontrent et échangent, ce qui n'est assurément pas le moindre des intérêts d'un congrès national.

Sa réussite repose sur une bonne préparation impliquant l'engagement, le militantisme de chacun-e et en particulier des sections, locales et régionales. Comptant sur l'implication de chacun-e...

Alors merci de voter en nombre sur le rapport d'activité de notre syndicat et de vous inscrire dans les débats à venir de nos congrès en région, autour des problématiques retenues nationalement et de tout autre sujet qui vous paraîtrait d'importance, avant de se retrouver nombreuses et nombreux en avril sur Dax !

**Le Secrétariat Général  
SNETAP-FSU**

## Votes sur le rapport d'activité

Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès national (du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2020) et conformément à nos statuts, l'ensemble des adhérent-e-s du SNETAP est appelé à se prononcer sur le rapport d'activité du Bureau National.

**Les rapports figurent dans le bulletin spécial joint au bulletin n° 406 de notre revue *l'Enseignement Agricole***

**Date limite d'envoi des votes : 11 mars 2020, cachet de la poste**

### Matériel de vote, à remettre à chaque adhérent-e :

- enveloppe vierge anonyme,
- enveloppe pré-imprimée à compléter et signée par le votant,
- bulletin de vote (à multiplier)

### Matériel pour le-la secrétaire de section :

- un bordereau alphabétique des adhérent-e-s,
- une enveloppe retour

### Modalités de vote :

#### Dans les sections :

Le-la secrétaire de section remet à chaque adhérent-e le matériel de vote.

L'adhérent-e glisse son bulletin de vote, après l'avoir rempli, dans l'enveloppe vierge et insère cette première enveloppe dans l'enveloppe pré-imprimée qu'il-elle renseigne (Nom-Prénom, Région, Département, Établissement), signe et remet au-à la secrétaire de section.

Le-la secrétaire recueille les votes et complète le bordereau, le signe et fait signer par deux syndiqué-e-s de la section.

#### Adhérent-e-s retraité-e-s et adhérent-e-s isolé-e-s :

Pour les syndiqué-e-s retraité-e-s, ou isolé-e-s, le matériel est adressé individuellement par voie postale. Il en est de même pour ceux-celles qui ne seront pas en mesure de voter dans leur section, pour raison de déplacement ou autre, et qui en feront la demande, courriel à adresser sur la boîte : [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

Les votes sont à adresser à :

**COMMISSION DE CONTRÔLE  
SNETAP – FSU - 251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15**

Remarque : Au cas où un-e adhérent-e rencontrerait des difficultés pour se procurer le matériel de vote, l'utilisation d'enveloppes ordinaires est acceptée, à condition :

- que l'enveloppe n°1 ne comporte aucun signe distinctif
- que l'enveloppe n°2 comporte toutes les indications mentionnées ci-dessus et soit signée,

**le bulletin de vote est téléchargeable sur le site du Snetap-fsu.**

### Dépouillement :

Conformément aux statuts, c'est la Commission de Contrôle qui procédera au dépouillement (**aucun dépouillement dans les sections**).

- (1) Les secrétaires régionaux-ales et départementaux-ales sont chargé-e-s de veiller à ce que le vote soit organisé dans chaque section.
- (2) Les secrétaires de section sont chargé-e-s de l'exécution des consignes de vote.

**NB. La Commission de contrôle sera obligée de considérer comme nul :**

- Tout bulletin qui ne sera pas inséré dans la double enveloppe : enveloppe **anonyme** et enveloppe **renseignée et signée**,
- Tout bulletin qui ne sera pas correctement rempli ou qui comporterait un signe distinctif.

# Modalités de participation au congrès

## 1. Qui participe au Congrès?

### A quel titre?

Articles 18 des statuts et 10 du règlement intérieur

#### 1 – Les **DELEGUE-E-S DES SECTIONS locales** (article 10-1 RI)

- 1) 2 délégué-e-s jusqu'à 40 adhérent-e-s, plus un-e délégué-e par tranche de 20, sur la base du nombre d'adhérent-e-s à jour de leur cotisation au moment de l'inscription
- 2) Elu-e-s en réunion des syndiqué-e-s de la section  
**procès verbal d'élection à établir – annexe 2**
- 3) Des suppléant-e-s sont à élire qui siégeront en cas d'empêchement des titulaires  
**Inscription par les co-secrétaires de section**

#### 2 – Les **membres du C.S.N.** (Conseil Syndical National – article 12 RI)

- Co-Secrétaires régionaux-ales, régulièrement élu-e-s, suivant un rythme propre à chaque région, lors d'un congrès régional
- Co-Secrétaires de catégories
- Co-Secrétaires de secteurs
- Secrétaires Généraux-ales
- Trésoriers-ières nationaux-ales **Inscription individuelle**

#### 3 – Les **Co-secrétaires départementaux-ales**(article 8 des statuts, procès-verbal d'élection à produire) **Inscription individuelle**

#### 4 – Les délégué-e-s des **RETRAITE-E-S** (article 10-6 RI)

- 1) Un-e délégué-e par tranche de 5 retraité-e-s syndiqué-e-s de la région.(pour les grandes régions par circonscription)
- 2) Elu-e-s lors des congrès régionaux préparatoires parmi les retraité-e-s de la région présent-e-s, **procès-verbal d'élection à produire – annexe 3** **Inscription par les co-secrétaires régionaux-ales**

#### 5 – Les membres de la **commission de CONTROLE** (article 31 statuts)

- 1) Au nombre de 5, élu-e-s pour 3 ans par le Congrès National parmi les délégué-e-s présent-e-s (en dehors des membres du CSN). Ils/elles entrent en fonction après le Congrès et sont rééligibles  
**Inscription individuelle**

#### 6 – Les membres de la **commission de CONCILIATION** (article 33 des statuts)

- 1) 6 membres titulaires et 2 suppléant-e-s :
  - a. 3 titulaires et 1 suppléant-e élu-e-s par le CSN en son sein (pris en compte ès qualité dans les 150 membres précités du CSN)
  - b. 3 titulaires et 1 suppléant-e, délégué-e-s au Congrès élu-e-s par lui, hors membres du CSN  
**Inscription individuelle**

#### 7 – Les **AUDITEURS/TRICES** (article 10-3 RI) – ne participent pas aux votes

- 1) Les **élu-e-s paritaires** - ou leurs suppléant-e-s, si ils/elles ne sont pas délégué-e-s - avec prise en charge par la trésorerie nationale
- 2) Tout-e adhérent-e, sans prise en charge par la trésorerie nationale, dans la limite des capacités d'accueil (hébergement- repas...) **Inscription individuelle**

## 2. Comment s'inscrire ?

Les inscriptions des congressistes se font selon les indications de la fiche 1 ci-dessus.

Toutes et Tous les congressistes doivent envoyer leur bulletin d'inscription (annexe 4)

**SNETAP-FSU - Congrès DAX**  
**251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15**

**ou, scannés, par mail à [congres.dax@snetap-fsu.fr](mailto:congres.dax@snetap-fsu.fr)**  
**avant le 13 mars 2020**

Les délégué-e-s mandaté-e-s par les sections, la région ne pourront siéger valablement que sur production des procès-verbaux d'élection, **signés** :

- **PV d'élection des délégué-e-s de section**, annexe 2, à faire parvenir par **les Co-secrétaires de section**

- **PV d'élection des retraité-e-s**, annexe 3, à faire parvenir par **les Co-secrétaires régionaux-ales**, après avoir effectué l'inscription à :

**SNETAP-FSU - Congrès Dax**  
**251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15**

**ou, scannés, par mail à [congres.dax@snetap-fsu.fr](mailto:congres.dax@snetap-fsu.fr)**  
**avant le 13 mars 2020**

**(pour les retraité-e-s dès réunion du congrès régional)**

Nous demandons aux camarades de tenir absolument ce délai afin de ne pas compliquer l'organisation matérielle du Congrès. La prise en compte des inscriptions des auditeurs-trices se fera dans la limite des capacités d'accueil et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

## 3. Tout-e participant-e, en activité, doit demander une autorisation d'absence

Chaque participant-e au Congrès devra effectuer sa propre demande d'autorisation d'absence auprès de son-sa chef-fe d'établissement, supérieur hiérarchique, au moins 48 heures avant la date du Congrès, selon le modèle ci-joint **-Annexe 1**. Pour faciliter les absences, il est souhaitable d'anticiper le plus possible sur le délai de 48 heures.

## 4. Hébergement, repas

**L'hébergement** des congressistes se fera au Lycée (internat) en chambre de 2 à 4 lits.

**Apporter un duvet, et un oreiller - utile de prévoir aussi le pyjama, éventuellement les boules quies.**  
*Nous signaler avec qui vous voulez occuper les chambres. A défaut nous compléterons les lits libres.*

Les repas seront assurés par le Lycée du mercredi midi au samedi midi (panier repas)

**Les repas du mercredi midi, du jeudi soir (soirée libre) et du samedi midi ne pourront être servis que sur réservation préalable lors de l'inscription au congrès.**

*Si pour une raison particulière un-e camarade a besoin d'avoir une chambre individuelle, de même si des régimes spéciaux sont à prévoir, les camarades concerné-e-s sont invité-e-s à le signaler directement à la permanence.*

## 5. Transports, remboursement des frais

**A un quart d'heure au sud de Dax, le Lycée agricole Hector Serres est à une dizaine de kilomètres de la gare de Dax.**

Mercredi matin, arrivée à la gare de Dax : 2 navettes partiront à 10h30 et 11h30 en direction du Lycée.

Il en sera de même le samedi pour les départs : 2 navettes seront prévues pour rejoindre la gare.

Des dispositions ont été prises pour effectuer la liaison entre Dax et le Lycée si besoin en dehors de ces navettes, merci le cas échéant d'en faire la demande avec prévenance.

**Toute initiative en vue de réduire les frais de déplacements est encouragée (notamment le covoiturage, les transports en commun...).**

**Remboursement transports en commun** (train, bus...) : remboursement sur la base d'un billet de train tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe, sur présentation des justificatifs (billet, facture de véhicule de location si regroupement des syndiqué-e-s...).

Le transport en avion ne pourra être remboursé qu'après un accord préalable obligatoire de la trésorerie nationale.

**Remboursement voiture :**

1 passager (le chauffeur) = 0,20 € du Km

2 passagers (le chauffeur+1) = 0,25 € du Km

3 passagers (le chauffeur+2) = 0,30 € du Km

4 passagers (le chauffeur+3) = 0,35 € du Km

**Prise en charge des repas :** seuls les repas servis au lycée sont pris en charge par la trésorerie nationale. Les autres repas sont à la charge des congressistes, voire des trésoreries de section locale ou régionale.

Des **états de frais** seront distribués aux délégué-e-s régionaux pendant le congrès. Ils devront être remis pour le jeudi 2 avril à 12h à la commission de contrôle, avec leurs justificatifs, pour vérification et préparation des **chèques de remboursement qui seront remis le samedi matin aux délégué-e-s régionaux**.

**Elections pendant le congrès**  
**commission de contrôle, commission de conciliation**  
**les candidat-e-s seront invité-e-s à présenter leur candidature pendant le congrès.**

**La commission de contrôle** est composée de 5 membres titulaires et 2 adjoints-es élu-es par le congrès national parmi les délégué-es présent-es en dehors du conseil syndical national, ils-elles ne peuvent pas être membres du conseil syndical national.

Ces membres entrent en fonction après le congrès, ils-elles sont élu-es pour 3 ans et sont rééligibles

*La commission est chargée du dépouillement des différents votes nationaux, de vérifier les actes administratifs du syndicat, la régularité des élections, la validité des mandats.*

**La commission de conciliation** est composée de 6 membres titulaires et de 2 suppléant-e-s :

→ 3 membres titulaires et un-e membre suppléant-e élu-e-s par le conseil syndical national en son sein

→ 3 membres titulaires et un-e suppléant-e, **délégué-e-s au congrès élu-e-s individuellement par lui (hors membre du CSN)**

*La commission de conciliation est chargée de veiller au respect des statuts. Tout adhérent-e peut saisir la commission qui mène, sur décision du conseil syndical national ou du congrès, une mission d'enquête et de conciliation dont elle rend compte devant le conseil syndical national ou exceptionnellement devant le congrès.*

## ANNEXE 1 - Autorisation Spéciale d'Absence

(Application de article 13 du décret n° 82-447 du 28.05.82, sur instruction du gouvernement Fiche 7 SG/SRH/SDDPRS/2015-1060 du 09.12.2015 et du décret n°85-397 du 03.04.85)

**SYNDICAT DEMANDEUR : SNETAP - F.S.U.**

M., Mme .....

en fonction à :

.....

est autorisé-e à participer du **1<sup>er</sup> au 4 avril 2020** durant 4 journées, délais de route non compris, au Congrès National du SNETAP-FSU qui se tiendra au :

**Lycée Agricole Hector Serres  
2915 Route des Barthes  
40180 Oeyreluy**

Dans le cadre des 20 jours par an accordés pour les congrès syndicaux départementaux, régionaux, nationaux, fédéraux ou confédéraux.

A.....le.....2020

**Signature du Responsable  
de l'organisation syndicale**

**Signature du/de la Chef-fe de Service**

Frédéric CHASSAGNETTE



## ANNEXE 2 – procès-verbal d'élection des délégué-e-s de section au Congrès

A envoyer **avant le 13 mars 2020** (délai impératif) :  
SNETAP-FSU  
Congrès de Dax  
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

Ce procès verbal servira à la Commission de Contrôle pour valider votre participation au Congrès.

REGION : .....N° département : .....

ETABLISSEMENT : .....

Date de la réunion d'élection : .....

Effectif de la section : .....Nombre de votant-e-s : .....

### Noms des délégué-e-s élu-e-s (avec nombre de voix)

<b>TITULAIRES</b> Nom, prénom	Nombre de voix	<b>SUPPLEANT-E-S</b> Nom, prénom	Nombre de voix

Le/La Secrétaire de la Section :

**NOM – Prénom :** .....

Signature :

Deux syndiqué-e-s :

**NOM - Prénom :** .....

Signature :

**NOM – Prénom :** .....

Signature :



# **ANNEXE 3 – procès verbal d'élection des délégué-e-s retraité-e-s au congrès**

A envoyer **avant le 13 mars 2020** (délai impératif) :  
SNETAP-FSU  
Congrès de Dax  
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

REGION : .....

Date de la réunion d'élection (Congrès régional) : .....

Effectif des retraité-e-s de la région : ..... Nombre de délégué-e-s (1/5) : .....

Nombre de retraité-e-s présent-e-s au congrès : .....

## **Noms des délégué-e-s élus (avec nombre de voix)**

<b>TITULAIRES</b> Nom, prénom	Nombre de voix	<b>SUPPLEANT-E-S</b> Nom, prénom	Nombre de voix

**Le/La co-Secrétaire Régional-e :**

**NOM - Prénom:** .....

Signature :

**Deux syndiqué-e-s:**

**NOM - Prénom:** .....

Signature :

**NOM – Prénom :** .....

**SIGNATURE :**



## ANNEXE 4 – bulletin d'inscription

Au préalable prendre connaissance des précisions contenues dans le bulletin spécial n° 2 Congrès

A envoyer **avant le 13 mars 2020** (délai impératif) :  
SNETAP-FSU  
Congrès de Dax  
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15



Nom - Prénom : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Corps : .....  
REGION : ..... Numéro de département : .....  
Nom du/de la co-secrétaire de section locale  
(si congressiste mandaté-e-s par la section) : .....  
Téléphone du/de la co-secrétaire de section : .....  
Établissement / section : .....

### Participation au titre de :

*cocher – une seule case*

<input type="checkbox"/>	Délégué-e section titulaire
<input type="checkbox"/>	Délégué-e section suppléant-e
<input type="checkbox"/>	Co-titulaire du CSN
<input type="checkbox"/>	Co-Secrétaires départementaux-ales
<input type="checkbox"/>	Délégué-e des retraité-e-s
<input type="checkbox"/>	Membre commissions contrôle/ conciliation
<input type="checkbox"/>	Auditeur-trice
<input type="checkbox"/>	Invité-e

Jour d'arrivée : ..... Moyen de transport : .....

Prendra la **navette bus** mercredi : - **10h30** gare vers Lycée (oui – non) : .....

- **11h30** gare vers Lycée (oui – non) : .....

Prendra la **navette bus** samedi : - **12h00** Lycée vers la gare (oui – non) : .....

- **13h45** Lycée vers la gare (oui – non) : .....

Souhaite un **hébergement** (oui – non) : ..... Sexe (pour hébergement) : (F – H) : .....

### Inscription possible aux repas suivant (servis au Lycée uniquement sur réservation) :

*cocher*

<input type="checkbox"/>	Mercredi midi -servi jusqu'à 13h15
<input type="checkbox"/>	Jeudi soir (soirée libre)
<input type="checkbox"/>	Samedi midi – panier froid

**DATE :**

**SIGNATURE :**